

2D-DOC



Date de facture 06/10/2023
N° de facture 11298365281023

Remise à Zéro 05/11/2023
Fin d'engagement 05/10/2024

N° de compte client 1.59385413
N° de ligne 06 65 76 60 18

M THOMAS THIBAULT
 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
 34410 SERIGNAN

Bonjour, voici votre facture du 6 octobre 2023

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 20 octobre 2023		12,69
Vos services fournis par votre opérateur	10,29	12,35
Vos abonnements, forfaits et options	9,46	11,36
Vos communications (du 05/10 au 05/10)	0,00	0,00
Vos autres services et produits	0,83	1,00
Vos services fournis par des tiers	0,28	0,34
Vos services ponctuels	0,28	0,34
Montant de la facture soumis à TVA	10,58	12,69
TVA 20,00 % payée sur les débits		2,12
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		10,58

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BT1150MR7G675



Utilisateur de la ligne THIBAUT THOMAS	Numéro de la ligne 06 65 76 60 18	Annexe de la facture 11298365281023
--	---	---

	%TVA	€ HT	€ TTC(*)
Vos services fournis par votre opérateur		10,29	12,35
Vos abonnements, forfaits et options			11,36
Pour le mois à venir (du 06/10 au 05/11)			
· Forfait 100Go 5G SIM Seule	20,00	25,83	30,99
· Avantage client box	20,00	-4,17	-5,00
· Remise forfait pendant 12 mois	20,00	-12,50	-15,00
· Solutions Sécurité Smartphone avec Norton			inclus
Pour la période passée			
· Forfait 100Go 5G SIM Seule (du 05/10 au 05/10)	20,00	0,86	1,03
· Avantage client box (du 05/10 au 05/10)	20,00	-0,14	-0,17
· Remise forfait pendant 12 mois (du 05/10 au 05/10)	20,00	-0,42	-0,50
Vos communications (du 05/10 au 05/10)			0,00
décomptées de vos forfaits			
· 00:01:32 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24			
· 2 Mo 418 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal			
Vos autres services et produits (du 05/10 au 05/10)			1,00
· Carte SIM	20,00	0,83	1,00

Vos services fournis par des tiers		0,28	0,34
Vos services ponctuels (du 05/10 au 05/10)			0,34
Appels à tarification majorée			
· 00:01:00 de Numéros spéciaux	20,00	0,28	0,34
Pour gérer vos achats et vos abonnements rendez-vous sur bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon compte" .			

(*)Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Total pour cette ligne

12,69

Utilisateur de la ligne
THIBAUT THOMAS
Numéro de ligne
06 65 76 60 18



Détail de votre facture du 6 octobre 2023

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait principal 0,00

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
05/10	2 Mo 418	France	0,000

Vos services fournis par des tiers

Vos services ponctuels

Appels à tarification majorée

Retrouvez les coordonnées de l'éditeur du service sur le [sitesurmafacture.fr](https://www.sitesurmafacture.fr)

Gérez vos achats et abonnements sur [bouyguetelecom.fr](https://www.bouyguetelecom.fr), rubrique "Mon compte"

Numéros spéciaux 0,34

Date	Heure	Numéro Appelé	Durée Réelle hh:mm:ss	Durée Facturée hh:mm:ss	Pays Visité Pays Appelé	Coût € TTC*
05/10	16:08:59	888	00:00:12	00:01:00	France France	0,340

Total de vos consommations 0,34

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
3	Vos autres services de tiers (**)	3,49
	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00



Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?

Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguetelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguetelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.